

INTRODUCTION

Le troisième rapport annuel de la Direction des comités, déposé conformément à l'article 121 du Règlement, contient des données qui ont trait aux deux derniers exercices, soit 1990-1991 et 1991-1992. Le rapport de cette année renferme également, pour la première fois, des statistiques sur les déplacements et les services d'experts-conseils. Nous avons l'intention de fournir au cours de l'année à venir des renseignements plus détaillés sur les projets de loi dont sont saisis les comités.

APERÇU DE L'EXERCICE FINANCIER 1991-1992 :

En mai 1991, la Chambre a adopté de nouvelles règles de procédure qui ont eu pour effet de réduire le nombre de journées de séance et d'ajouter un congé toutes les cinq semaines environ. La structure des comités a également été modifiée : les comités permanents ont été répartis dans cinq secteurs, un Comité de la gestion de la Chambre a été créé, trois anciens comités permanents ont été regroupés et le Comité mixte permanent des langues officielles a été transformé en comité de la Chambre.

Les comités permanents ont été aussi actifs qu'au cours des deux dernières années (846 réunions); toutefois, ils ont accompli leur travail en engageant moins de dépenses (1 595 567 \$ contre 1 642 520 \$ et 1 624 200 \$ pour les années précédentes), et à l'intérieur d'un calendrier parlementaire qui compte moins de jours de séance (126 jours contre 138 et 161 pour les années précédentes). Par ailleurs, le nombre de sous-comités actifs (21) et leur utilisation, en tant qu'unité de travail, par certains comités permanents ont augmenté (20 p. 100 de toutes les réunions). Autre tendance importante à signaler : au cours des dernières années, l'examen des projets de loi s'est fait de plus en plus par des comités permanents au